

Décision

Générale

colonial

Décision n° 7-408-1930 nommant le comité chargé d'élaborer de programme de la Fête nationale du 11 novembre 1930 et de la Journée nationale des 4 grands monuments du front.

n° 7-408-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 novembre 1930

Numéro JO
n° 408 du 30/11/1930

Date du numéro
30 novembre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le comité chargé d'élaborer le programme de la Fête nationale du 11 novembre et de la Journée nationale pour l'achèvement des quatre grands monuments du front est composé ainsi qu'il suit ; MM. l'administrateur des colonies commandant le cercle, président; Piacentino, président de la Chambre de commerce; Cope, payeur du Trésor; Guinebault, de la Compagnie de l'Afrique orientale; Balmissé, de la Société des Salines; Aubrun, de la Banque de l'Indochine; Camilli, entrepreneur de spectacles; Jodogne, du Comptoir européen; Grant, de l'Abyssinien Produce; Della Porta, de la maison Marill; Hadji Hassan Mohamed Dorani, de la Chambre de commerce; Mohamed Deleibat, chef de quartier; Rivière, adjoint principal des services civils, secrétaire. Art. 2. — Une somme de six mille francs à prélever sur le

chapitre 13, article 4, paragraphe 1er du budget de l'exercice en cours, est mise à la disposition du comité. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur : Le Procureur de la République, chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, RA-
VAILLER.**